

ANNEXE V. POLITIQUE D'ACTION DANS L'INTÉRÊT SUPÉRIEUR DU CLIENT

1. INTRODUCTION

1.1 JFD Group Ltd est une entreprise d'investissement chypriote (« CIF ») enregistrée au service de l'enregistrement des sociétés sous le numéro HE 282265 et réglementée par la Commission chypriote des valeurs mobilières et des bourses (« CySEC ») en vertu de la licence no 150/11 (ci-après dénommée « Société commerciale »).

1.2 À la suite de la mise en œuvre de la deuxième Directive sur les marchés d'instruments financiers (MiFID II) dans l'Union européenne et de sa transposition à Chypre avec la fourniture de services d'investissement, les activités d'investissement, le fonctionnement des marchés réglementés et d'autres questions connexes de 2017, loi 87 (1)/2017, la Société est tenue de fournir à ses clients et clients potentiels sa politique d'agir au mieux des intérêts du client (ci-après dénommée « meilleure politique de mise en œuvre » ou « meilleure politique d'intérêt du client »).

1.3 Conformément à la loi, la Société est tenue de prendre toutes les mesures nécessaires pour agir dans l'intérêt supérieur du client dès réception et présentation des ordonnances d'exécution et d'obtenir les meilleurs résultats dans l'exécution des ordonnances d'exécution conformément aux principes énoncés dans la loi.

1.4 En acceptant les conditions de notre contrat client, vous acceptez également les conditions de cette politique de mise en œuvre optimale, qui fait partie du contrat client et cette politique sera lue en même temps que le contrat client.

1.5 En cas de désaccord entre la présente politique et l'entente avec le client, celle-ci prévaut.

1.6 En ouvrant un compte commercial auprès de la Société, vous consentez expressément à ce que vos ordres soient exécutés en dehors d'un lieu de commerce au lieu d'être exécutés par la Société par l'intermédiaire de sa plate-forme de commerce, qui n'est pas un lieu de commerce.

1.7 La société exécute une commande relative au contrat pour des différences dans un certain nombre de catégories d'actifs telles que les actions, les produits de base, les indices, les paires de devises et les monnaies virtuelles. En outre, la Compagnie exécute également des ordres relatifs à des actions physiques réelles.

1.8 Si un client présente des demandes raisonnables et proportionnées d'information sur la politique et les conditions de la Compagnie et sur la façon dont elles sont examinées, la Compagnie répondra clairement et dans les 72 heures.

1.9 L'entreprise n'accepte pas les commandes de clients en dehors des heures de commerce de ses instruments. Pour plus d'informations sur les heures de commerce, veuillez consulter les spécifications du contrat sur le site Web de l'entreprise.

2. CHAMP D'APPLICATION DE LA POLITIQUE

2.1 La politique s'applique aux clients non professionnels et professionnels. Par conséquent, si la Société classe le client comme contrepartie autorisée, cette politique ne s'applique pas à un tel client.

ADRESSE

JFD Group Ltd.
Kakos Premier Tower
Kyrillou Loukareos 70
4156 Limassol, Cyprus

TÉLÉPHONE ET FAX

+357 25878530
+357 25763540

SITE WEB

support@jfdbrokers.com
www.jfdbrokers.com

3. LES MEILLEURS FACTEURS DE RENDEMENT

3.1 Lors de l'exécution des commandes des clients, la Société prend toutes les mesures suffisantes pour obtenir les meilleurs résultats possibles pour ses clients en tenant compte des facteurs suivants lors du traitement des commandes des clients :

- Prix
- Frais
- Vitesse
- Probabilité d'exécution et de règlement
- Impact sur le marché
- Taille et nature de la commande
- Toute autre considération pertinente à l'exécution de la commande

La liste ci-dessus n'est pas exhaustive et l'ordre dans lequel les facteurs ci-dessus sont présentés ne doit pas être considéré comme un facteur prioritaire.

3.2. La Société détermine l'importance relative des facteurs de meilleure exécution ci-dessus en utilisant son jugement commercial et son expérience à la lumière des informations disponibles sur le marché et en considérant les critères décrits ci-dessous :

3.2.1 Prix:

Répartition du BID/ASK: Pour chaque instrument financier donné, la Compagnie indiquera deux prix: le prix plus élevé (ASK) auquel le Client peut acheter (prolongation) cet Instrument financier et le prix plus bas (BID) auquel le Client a vendu cet instrument financier (réduction). Ensemble, ils sont appelés le prix de l'entreprise. La différence entre le prix plus bas et le prix plus élevé d'un instrument financier est lli la marge. Les marges de la société sont variables, ce qui signifie qu'ils varient au cours de la journée, en fonction de la volatilité du marché et de la liquidité disponible. Les extensions de l'entreprise sont disponibles sur la plate-forme Web de l'entreprise. Étant donné que la Compagnie est un courtier STP, elle cite aux clients les prix fournis par les lieux de prestation (voir ci-dessous), plus une majoration supplémentaire. Les lieux de mise en œuvre calculent et fournissent leurs propres prix négociables pour un instrument financier, en se référant aux prix de l'actif sous-jacent concerné que le lieu de mise en œuvre reçoit d'une source de référence externe d'un tiers. Les principales conditions de commerce des commandes des clients sont disponibles dans les cahiers des charges. Les contrôles de qualité sont effectués par l'entreprise pour s'assurer que les prix reçus et ensuite transmis aux clients restent compétitifs. Ces contrôles comprennent, sans s'y limiter, l'examen des paramètres et paramètres, la comparaison des prix avec des sources de prix fiables, la vérification de la distribution au cours de la NFP, la vérification de la symétrie de la distribution et la vérification du taux d'actualisation des prix.

Exécution des ordres :

PAGE 2

ADRESSE

JFD Group Ltd.
Kakos Premier Tower
Kyrillou Loukareos 70
4156 Limassol, Cyprus

TÉLÉPHONE ET FAX

+357 25878530
+357 25763540

SITE WEB

support@jfdbrokers.com
www.jfdbrokers.com

- **Commandes de marché** : ils sont exécutés au prix actuel du marché et, en tant que tels, peuvent être susceptibles de glisser. L'exécution partielle ou l'annulation du contrat est possible si les liquidités sur le marché en cause sont insuffisantes au cours de l'exécution. Ils sont exécutés au meilleur prix disponible sur les marchés de la Compagnie.

- **Ordres en attente** : La Société propose les types d'ordres en attente suivants : ordre limité, ordre stop, ordres take profit ou ordres stop loss. Ces ordres sont lancés sur le marché en tant qu'ordres au marché lorsqu'ils ont été déclenchés et, en tant que tels, peuvent être susceptibles d'être déclenchés. Slippage. Une exécution partielle ou une annulation de l'ordre est possible s'il n'y a pas de liquidité suffisante sur le marché concerné au moment de l'exécution. Ils sont exécutés au meilleur prix disponible sur les marchés accessibles à la Société. Les ordres tels que Sell Limit, Sell Les ordres Stop, Stop Loss et Take Profit pour les positions longues sont exécutés au prix BID, tandis que les ordres Buy Limit, Buy Stop, Stop Loss et Take Profit pour les positions courtes sont exécutés au prix ASK.

3.2.2 Coûts :

- La fourniture de Services de la Société au Client est soumise au paiement de coûts, de frais de financement/swap, de commissions, de spreads et/ou de tout autre paiement applicable (les « Coûts ») comme indiqué dans le Spécifications du contrat divulguées sur le site Web de la Société et/ou sur la plateforme de trading.

- La valeur des frais de financement/Swap peut varier en fonction des frais de financement/Swap quotidiens pendant toute la durée de la position ouverte. De plus, les commissions sont facturées soit sous forme d'un montant fixe, soit sous forme d'un pourcentage de la valeur globale de la position.

- En plus des coûts, d'autres commissions et frais peuvent être dus par le client pour les services de tiers, c'est-à-dire des conseillers experts, d'autres outils de trading, des données de marché, etc.). Le client sera tenu de payer tous ces frais. Ceux-ci peuvent être facturés soit sous la forme d'un pourcentage de la valeur globale de l'échange, soit sous forme d'un montant fixe.

- Il est également noté que des frais supplémentaires peuvent être facturés sur le compte client, tels que des frais d'inactivité, comme indiqué dans l'accord client.

- La Société a le droit de modifier les spécifications contractuelles (y compris les frais de financement) à tout moment sans préavis au client ; par conséquent, le client doit vérifier les spécifications contractuelles de l'instrument financier avant de passer une commande.

- La Société prend toutes les mesures raisonnables pour maintenir les coûts des commandes des clients à un niveau bas et compétitif dans la meilleure mesure possible.

3.2.3 Vitesse d'exécution :

- Les commandes peuvent être lancées, exécutées et (si elles sont autorisées) modifiées ou supprimées dans le délai de commerce spécifié dans les spécifications du contrat pour chaque instrument financier ou site web de la société et, si elles ne sont pas mises en œuvre, elles resteront en vigueur au cours de la prochaine session de commerce (le cas échéant).

- Tous les postes ouverts seront transférés au prochain jour ouvrable à la fin de l'activité sur le marché de base respectif, dans le respect du droit de la société de fermer la position ouverte. Toutes les positions ouvertes à terme seront transférées à l'expiration de la période concernée au cours de la prochaine période pertinente, conformément aux droits de la Compagnie de fermer la position ouverte à terme.

PAGE 3

ADRESSE

JFD Group Ltd.
Kakos Premier Tower
Kyrillou Loukareos 70
4156 Limassol, Cyprus

TÉLÉPHONE ET FAX

+357 25878530
+357 25763540

SITE WEB

support@jfdbrokers.com
www.jfdbrokers.com

- La Compagnie peut établir des interruptions pour les instructions ou les ordres. Le client ne fera aucune réclamation à la Société du fait que le client n'a pas passé de commande avant le moment de l'interruption. Le temps d'arrêt est possible en raison de la maintenance du serveur, des défaillances techniques, de la maintenance planifiée ou du processus de renversement.
- Les commandes avec l'entreprise ne peuvent être effectuées que dans le système de commerce en ligne de l'entreprise via l'ordinateur du client. L'utilisation d'une connexion sans fil ou d'une connexion commutable ou de toute autre forme de connexion instable, ou le manque de puissance du signal ou de connectivité ou tout défaut de télécommunication peut entraîner des retards dans la transmission de messages entre le client et la société lorsqu'il utilise le système de commerce en ligne de la société. Ce retard peut entraîner l'envoi de commandes hors des heures d'ouverture de la Compagnie ou après les délais imposés par la Compagnie, de sorte que ces commandes peuvent être rejetées par la Compagnie ou être exécutées à la prochaine séance de commerce. Il est à noter que la Compagnie ne renverra pas un prix actualisé (réoffre) pour lequel elle est prête à échanger. De plus, la Compagnie n'est pas responsable en cas d'échec.
- La Compagnie attache toujours une grande importance à la transmission des ordres au client pour exécution, mais dans les limites de la technologie et des liens de communication. Il convient de noter que lorsqu'elle reçoit et transmet des ordres de clients, la Société n'est pas le lieu d'exécution et qu'une autre troisième institution financière est le lieu d'exécution. Cela signifie que la Société est un médiateur et qu'elle remettra l'ordonnance à une autre institution financière pour mise en oeuvre, ce qui peut entraîner des retards. L'entreprise reste libre de toute responsabilité dans des cas comme celui-ci.
- La Société surveille en permanence le moment de l'exécution des ordres des clients afin de garantir des normes d'exécution élevées.

3.1.4 Probabilité d'exécution :

- La probabilité d'exécution dépend de la disponibilité des prix d'autres teneurs de marché/institutions financières. Dans certains cas, il peut ne pas être possible d'organiser l'exécution d'un ordre, par exemple, mais sans s'y limiter, dans les cas suivants : pendant les heures d'actualités, les moments de début de séance de négociation, pendant les marchés volatils où les prix peuvent augmenter ou baisser considérablement et s'éloigner des prix déclarés. , en cas de mouvement rapide des prix, en cas de liquidité insuffisante pour l'exécution d'un volume spécifique au prix déclaré, un cas de force majeure s'est produit. La probabilité d'exécution est également affectée par un dérapage potentiel et peut différer selon le type d'ordre passé.
- Si la Compagnie n'est pas en mesure de continuer à exécuter l'Ordre (c'est-à-dire débranchement, suspension des transactions, faible liquidité, grande volatilité), la Compagnie n'enverra pas de nouvelle offre au Client au prix qu'elle est disposée à faire. Donc l'ordre ne sera pas exécuté.
- De plus, dans le cas où la Société transmet des Ordres à Exécuter à des tiers, la probabilité d'exécution dépend de la disponibilité des prix d'autres teneurs de marché/institutions financières/plateformes d'exécution.
- La société a le droit, à tout moment et à sa discrétion, sans donner d'avis ou d'explications au Client, d'annuler ou de refuser de soumettre ou d'organiser l'exécution d'une commande ou d'une demande ou d'une instruction au Client dans les circonstances expliquées dans l'accord du Client.

PAGE 4

ADRESSE

JFD Group Ltd.
Kakos Premier Tower
Kyrillou Loukareos 70
4156 Limassol, Cyprus

TÉLÉPHONE ET FAX

+357 25878530
+357 25763540

SITE WEB

support@jfdbrokers.com
www.jfdbrokers.com

- Afin d'améliorer la rapidité et la probabilité d'exécution, la Société effectue certains contrôles de qualité. Ces contrôles comprennent, sans s'y limiter, des contrôles symétriques pour les glissements, le nombre ou les transactions à glisser et comparer notre vitesse de performance moyenne avec les normes industrielles.

3.1.5 Probabilité du règlement :

- La Compagnie procède au règlement de toutes les transactions après l'exécution de ces transactions.

3.1.6 Taille de la commande :

- 1 (une) taille de compte standard est l'unité de mesure spécifiée pour chaque instrument financier. L'entreprise peut offrir des lots standard, des micro-lots et des mini-lots, selon le moment déterminé dans les cahiers des charges du contrat.

- La Compagnie ne tient pas compte de la taille de la commande du client lors de l'acceptation, de la planification ou de la hiérarchisation de son exécution. Toutefois, l'exécution du contrat est subordonnée à la prise en considération du montant, y compris la taille minimale de l'opération.

3.1.7 Impact du marché :

Certains facteurs peuvent avoir une incidence rapide sur le prix de l'actif sous-jacent à partir duquel le prix côté de la Compagnie est calculé et peuvent avoir une incidence sur les autres facteurs en l'espèce. L'entreprise prendra toutes les mesures nécessaires pour obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients.

- La Société ne considère pas la liste ci-dessus comme exhaustive et l'ordre dans lequel les facteurs susmentionnés sont présentés n'est pas considéré comme un facteur prioritaire. Toutefois, lorsqu'il y a une instruction spécifique du Client, la Société doit s'assurer que l'ordre du Client sera soumis à l'exécution suivant l'instruction spécifique.

4. MEILLEURS CRITÈRES DE PERFORMANCE

4.1 La Compagnie déterminera l'importance relative des meilleurs facteurs de rendement susmentionnés, en se fondant sur son jugement commercial et son expérience à la lumière de l'information disponible sur le marché et en tenant compte des critères décrits ci-après :

- a) Les caractéristiques du client, y compris la catégorisation du client comme non professionnel ou professionnel.
- b) Caractéristiques de la commande cliente.
- c) les caractéristiques des instruments financiers soumis à la présente ordonnance.
- d) les caractéristiques des lieux d'exécution auxquels le présente Ordonnance être adressé.

4.2 Pour les clients de détail, le meilleur résultat possible est déterminé en ce qui concerne la rémunération totale représentant le coût de l'instrument financier et le coût d'exécution, qui comprend tous les coûts supportés par le client directement liés à l'exécution de l'ordre, y compris les frais de localisation, de compensation et de règlement (applicable uniquement aux espèces) et tous les autres frais payés à des tiers impliqués dans l'exécution de l'ordre.

4.3 Aux fins d'obtenir les meilleurs résultats, lorsqu'il y a plus d'un lieu concurrentiel pour exécuter une commande afin d'évaluer et de comparer le résultat pour le client, ce qui serait obtenu en exécutant la commande à tout lieu d'exécution capable d'exécuter cette commande, les commissions propres et les frais de la société pour l'exécution

PAGE 5

ADRESSE

JFD Group Ltd.
Kakos Premier Tower
Kyrillou Loukareos 70
4156 Limassol, Cyprus

TÉLÉPHONE ET FAX

+357 25878530
+357 25763540

SITE WEB

support@jfdbrokers.com
www.jfdbrokers.com

de chacun des lieux d'exécution éligibles sont pris en compte dans la présente évaluation. L'entreprise n'organisera ni n'imposera de commissions de manière à exercer une discrimination injuste à l'égard du lieu d'exécution.

4.4 La Société détermine l'importance relative qu'elle attache, conformément aux critères susmentionnés, aux meilleurs facteurs de performance, en utilisant son jugement commercial et son expérience à la lumière des informations disponibles sur le marché et en tenant compte des remarques figurant au paragraphe 3. L'entreprise attache le niveau d'importance suivant aux meilleurs facteurs de performance :

FACTEUR	NIVEAU D'IMPORTANCE	REMARQUES
Prix	Haut	Nous nous concentrons fortement sur la qualité et le niveau des données sur les prix que nous recevons de sources externes afin de fournir à nos clients des offres de prix compétitives. Toutefois, nous ne garantissons pas que nos prix cotés seront à un prix aussi bon ou aussi bon qu'il aurait pu l'être ailleurs.
Dépenses	Haut	Nous prenons toutes les mesures nécessaires pour maintenir les coûts de vos transactions aussi bas et concurrentiels que possible. Les coûts supplémentaires peuvent être facturés par les fournisseurs de liquidités de l'entreprise.
Vitesse d'exécution	Haut	La rapidité d'exécution et la capacité d'améliorer les prix sont cruciales pour tout opérateur et nous nous observons à plusieurs reprises ces facteurs afin de nous assurer de maintenir nos standards de performance élevés.
Probabilité d'exécution	Haut	Bien que nous nous réservions le droit de refuser une commande cliente, nous nous efforçons de réaliser toutes les commandes clientes dans la mesure du possible.
Probabilité de règlement	Moyen	Voir la description pertinente dans Meilleurs facteurs de performance (paragraphe 3 ci-dessus).
Montant de la commande	Moyen	Voir la description pertinente dans Meilleurs facteurs de performance (paragraphe 3 ci-dessus).

ADRESSE

JFD Group Ltd.
Kakos Premier Tower
Kyrillou Loukareos 70
4156 Limassol, Cyprus

TÉLÉPHONE ET FAX

+357 25878530
+357 25763540

SITE WEB

support@jfdbrokers.com
www.jfdbrokers.com

Impact du marché	Moyen	Voir la description pertinente dans Meilleurs facteurs de performance (paragraphe 3 ci-dessus).
Essence des commandes	Moyen	Voir la description pertinente dans Meilleurs facteurs de performance (paragraphe 3 ci-dessus).

5. SIÈGES DE L'EXÉCUTIF

5.1 Les lieux d'exécution sont les entités auprès desquelles les ordres sont passés pour exécution. À certaines occasions, la Société exécute les ordres des clients en tant que mandant à mandant envers le client, la Société est donc le seul lieu d'exécution. Lorsque la Société exécute les ordres des clients dans le cadre de son modèle d'exécution du Dealing Desk, il est confronté au risque de teneur de marché.

5.2. Cependant, à d'autres occasions, la Société peut décider, à sa propre discrétion, de passer pour exécution un ordre client sur un lieu d'exécution tiers. Un tel arrangement est pris pour gérer le risque de la Société et n'affecte pas et/ou ne compromet pas par quelque moyen que ce soit, la qualité de l'exécution de l'Ordre du Client tandis que tous les facteurs de meilleure exécution mentionnés ci-dessus doivent être suivis et appliqués.

5.3. Une liste de ces institutions financières est accessible au public dans le rapport RTS 28 (EQQS) publié sur le site Web principal de la Société. Tous les critères/facteurs de meilleure exécution mentionnés ci-dessus doivent être suivis/appliqués.

5.4. La Compagnie a évalué et sélectionné ces lieux de performance en fonction d'un certain nombre de critères, notamment, mais sans s'y limiter :

- Fréquence de tarification – combien de signets par seconde fournit le lieu d'exécution.
- Vitesse de la communication/performance – la rapidité avec laquelle les prix sont reçus/l'exécution des commandes.
- La survenance du gel des prix et de la fréquence.
- Profondeur de liquidité – Quelle est la liquidité fournie par le lieu d'exécution.
- Si les coûts totaux sont (c'est-à-dire la rémunération totale payée par les clients) compétitifs par rapport à l'industrie.
- Symétrie de glissement
- Statut réglementaire de l'établissement
- Les termes juridiques de la relation commerciale
- La réputation de l'institution

5.5. Les lieux d'exécution peuvent être modifiés à la discrétion de la Société.

PAGE 7

ADRESSE

JFD Group Ltd.
Kakos Premier Tower
Kyrillou Loukareos 70
4156 Limassol, Cyprus

TÉLÉPHONE ET FAX

+357 25878530
+357 25763540

SITE WEB

support@jfdbrokers.com
www.jfdbrokers.com

5.6. La Société choisit de travailler avec des lieux d'exécution tiers qui permettent à la Société d'obtenir de manière cohérente le meilleur résultat possible pour l'exécution des ordres des clients. Le Client reconnaît que dans un tel cas, le prix final de la Société comprendra les commissions de la Société qui seront clairement précisées sur son site Internet.

5.7 Le Client reconnaît que les transactions conclues dans les CFD avec la Société ne sont pas effectuées sur un échange reconnu, mais plutôt sur un comptoir (OTC) et, en tant que tel, peuvent exposer le Client à des risques plus élevés que les échanges réglementés. Alors que le Client négocie des CFD sur un marché de gré à gré, les fournisseurs de liquidités sont le seul endroit où exécuter des ordres et agir comme le principal de chaque transaction.

5.8 Selon les facteurs pertinents dont dispose la Société, comme les conditions inhabituelles du marché, la taille ou le type de commande, certaines opérations peuvent être exécutées manuellement, en partie ou en totalité, en utilisant notre expérience et notre jugement commercial dans la mise en œuvre de cette politique de mise en œuvre afin d'obtenir le meilleur rendement possible. Toutefois, l'exécution d'une commande peut être retardée en raison de ces facteurs et peut avoir une incidence négative sur le prix auquel le contrat est exécuté.

6. INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES POUR LE CLIENT

6.1 Lorsque le Client donne à la Société des instructions spécifiques concernant l'exécution d'une commande particulière, la Compagnie exécutera la commande conformément aux instructions du Client et, par conséquent, la Compagnie a fourni les meilleurs résultats en ce qui concerne l'aspect pertinent de la commande, qui est soumis aux instructions du client. Toutefois, les instructions particulières du client peuvent avoir une incidence sur la capacité de la Compagnie de suivre la politique de mise en œuvre et les critères énoncés dans la politique.

6.2 Le client reconnaît et accepte que ces instructions particulières peuvent contredire la Politique de rendement de la Compagnie et ne conduisent pas nécessairement à la meilleure exécution de ses ordonnances. Sous réserve des instructions spécifiques données par

le Client accepte que la Société ne soit pas responsable des pertes ou dommages directs ou indirects qui pourraient résulter de l'exécution de ses commandes. Les risques et les conséquences sont supportés exclusivement par le Client.

7. SUIVI ET EXAMEN

7.1. La société surveillera et examinera l'efficacité de la politique d'exécution des ordres chaque année et déterminera si les lieux d'exécution respectifs satisfont aux obligations réglementaires de la société et fournira les meilleurs résultats possibles pour les ordres qu'elle exécute.

7.2. La Société met à jour ses Prix au mieux de ses capacités et aussi souvent que les limites de la technologie et des liens de communication le permettent. De plus, la Société examine et compare périodiquement ses prix de référence externes tiers avec ceux d'autres concurrents, pour s'assurer que les données obtenues restent compétitives.

8. MODIFICATION DE LA POLITIQUE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PAGE 8

ADRESSE

JFD Group Ltd.
Kakos Premier Tower
Kyrillou Loukareos 70
4156 Limassol, Cyprus

TÉLÉPHONE ET FAX

+357 25878530
+357 25763540

SITE WEB

support@jfdbrokers.com
www.jfdbrokers.com

8.1 La Société se réserve le droit de revoir et/ou de modifier sa politique et ses arrangements chaque fois qu'elle le juge nécessaire, conformément aux termes et conditions de l'accord client entre la Société et ses clients.

8.2 Le rapport sur les données sur la qualité d'exécution de la société (RTS 27) peut être consulté sur le lien suivant sur le site Web de la société : <https://www.jfdbrokers.com/fr/legale>.

8.3 Si le client a besoin d'informations complémentaires et/ou a des questions, veuillez contacter support@jfdbrokers.com.

PAGE 9

ADRESSE

JFD Group Ltd.
Kakos Premier Tower
Kyrillou Loukareos 70
4156 Limassol, Cyprus

TÉLÉPHONE ET FAX

+357 25878530
+357 25763540

SITE WEB

support@jfdbrokers.com
www.jfdbrokers.com